Limites maximales de résidus proposées PMRL2013-98

Acéquinocyl

(also available in English)

Le 7 novembre 2013

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0851 (imprimée)
1925-086X (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-24/2013-98F (publication imprimée)
H113-24/2013-98F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a jugé acceptable l'ajout de nouvelles utilisations concernant les noix (au sens large, arachides exclues) (groupe de cultures 14-11), les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A) et les aubergines à l'étiquette de l'acaricide KANEMITE[MC] 15 SC, qui contient de l'acéquinocyl de qualité technique. L'ARLA a jugé également acceptable l'ajout des tomates de serre, des piments de serre et des concombres de serre à l'étiquette de l'acaricide Shuttle[MC] 15 SC, qui contient de l'acéquinocyl de qualité technique. Les utilisations approuvées au Canada sont décrites sur les étiquettes des acaricides KANEMITE[MC] 15 SC et Shuttle[MC] 15 SC (numéros d'homologation 28641 et 28640, respectivement).

L'évaluation de cette demande concernant l'acéquinocyl a permis de conclure que les préparations commerciales présentent des avantages et une valeur et que les risques liés à ces nouvelles utilisations sont acceptables pour la santé humaine et pour l'environnement.

Avant d'homologuer un pesticide pour utilisation sur des aliments au Canada, l'ARLA doit déterminer la concentration de résidus susceptible de rester dans et sur l'aliment lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette et établir que les résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine. Cette concentration est alors fixée aux termes de la loi sous forme de limite maximale de résidus (LMR) qui s'applique à la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même qu'à dans tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de sa transformation.

Le présent document tient lieu de consultation sur les LMR proposées pour l'acéquinocyl (voir les Prochaines étapes). Les données d'essai en conditions réelles utilisées pour appuyer les LMR proposées sont résumées à l'annexe I.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées est aussi menée à l'échelle internationale par l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce sous la coordination du Conseil canadien des normes.

Voici les LMR proposées pour l'acéquinocyl, destinées à s'ajouter aux LMR déjà fixées.

Tableau 1 Limites maximales de résidus proposées pour l'acéquinocyl

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Acéquinocyl	Acétate de 3-dodécyl-1,4-dihydro-1,4-dioxo-2-naphtyle, y compris le métabolite 2-hydroxy-3-dodécylnaphthalène-1,4-dione	4	Mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)
		0,7	Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)
		0,15	Concombres
		0,02	Noix (au sens large, arachides exclues) (groupe de cultures 14-11), à l'exception des amandes[a] et des pistaches[a]

ppm = partie par million

[a] Une LMR de 0,02 ppm est actuellement fixée pour les amandes et les pistaches (EMRL2009-03).

Une LMR est proposée pour chaque denrée faisant partie des groupes de cultures présentés à la page Groupes de cultures et propriétés chimiques de leurs résidus dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada.

Les LMR fixées au Canada peuvent être obtenues au moyen de la base de données sur les LMR comme il est indiqué à la page Limites maximales de résidus pour pesticides. La base de données permet aux utilisateurs de faire une recherche sur les LMR fixées en application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, tant par pesticide que par denrée.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

Les LMR proposées au Canada pour l'acéquinocyl correspondent aux tolérances fixées aux États-Unis (voir l'Electronic Code of Federal Regulations, 40 CFR Part 180, recherche par pesticide). À l'heure actuelle, aucune LMR n'est fixée pour l'acéquinocyl dans ou sur quelque denrée que ce soit par la Commission du Codex Alimentarius[1] (voir la page Web Résidus de pesticides dans les aliments et les aliments pour animaux).

[1] La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international sous l'égide des Nations Unies qui fixe des normes alimentaires internationales, notamment des LMR.

Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur les LMR proposées pour l'acéquinocyl durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications (aux coordonnées indiquées en page couverture). L'ARLA examinera tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur les LMR proposées. Les commentaires reçus seront abordés dans un document distinct contenant un lien vers le présent PMRL. Les LMR entreront en vigueur à la date de leur saisie dans la base de données sur les LMR.

Annexe I

Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui des LMR proposées

Pour appuyer l'utilisation au Canada de l'acaricide KANEMITE^{MC} 15 SC sur les noix (au sens large, arachides exclues) (groupe de cultures 14-11), les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A) et les aubergines, des données sur les résidus tirées d'essais en conditions réelles au Canada et aux États-Unis ont été soumises. Des données sur les résidus tirées d'essais en conditions réelles et dans des serres au Canada et aux États-Unis ont également été soumises pour appuyer l'utilisation au Canada de l'acaricide Shuttle^{MC} 15 SC sur les tomates de serre, les piments de serre et les concombres de serre. De l'acéquinocyl a été appliqué sur des amandes, des pacanes, des framboises, des mûres, des tomates, des piments et des concombres qui ont été récoltés selon le mode d'emploi de l'étiquette.

Limites maximales de résidus

Les LMR recommandées pour l'acéquinocyl sont fondées sur les données existantes sur les résidus tirées d'essais en conditions réelles et dans des serres et leur calcul repose sur le calculateur de LMR (en anglais seulement) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau A1 résume les données utilisées pour calculer les LMR proposées pour les noix (au sens large, arachides exclues), les mûres et framboises, les légumes-fruits et les concombres.

Tableau A1 Résumé des données d'essai en conditions réelles et dans des serres à l'appui des limites maximales de résidus proposées

Denrées	Méthode d'application et dose totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)	
			Min.	Max.
Mûres et framboises	Pulvérisation foliaire; 655 à 686	1	< 0,13	2,3
Tomates [cultivées dans des champs et dans des serres]	Pulvérisation foliaire; 673 à 720	1	< 0,05	< 0,20
Poivrons [cultivés dans des champs et dans des serres]	Pulvérisation foliaire; 673 à 720	1	< 0,035	< 0,650
Piments [cultivés dans des champs]	Pulvérisation foliaire; 673 à 720	1	< 0,035	0,381
Concombres [cultivés dans des champs et dans des serres]	Pulvérisation foliaire; 673 à 720	1	< 0,02	< 0,09
Pâte d'amandes	Pulvérisation foliaire; 672	7	< 0,02	< 0,02
Pâte de pacanes	Pulvérisation foliaire; 656,6 à 680,3	7	< 0,02	< 0,02

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, l'ARLA recommande les LMR de 4, de 0,7, de 0,15 et de 0,02 ppm pour tenir compte des résidus d'acéquinocyl dans ou sur les mûres et framboises, les légumes-fruits, les concombres et les noix (au sens large, arachides exclues). Aux LMR proposées, les résidus d'acéquinocyl ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.